

Date de convocation : 09/02/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de février, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel.

Absents excusés : DUPUIS Marc-André

Absents non excusés : MARSON Paola

Procurations : DUPUIS Marc-André donne procuration à MARTIN Gérard

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : CORDEVANT Yasmina

N° de délibération	Objet des délibérations	Résultat du Vote
	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08/12/2025	Adopté à l'unanimité
2026-001	Rapport 2025 du RELAIS	Adopté à l'unanimité
2026-002	Participation de la commune aux activités du CLSH au Centre Social Rural de Guiscard	Adopté à l'unanimité
2026-003	Création d'un emploi permanent à temps non complet de rédacteur	Adopté à l'unanimité
2026-004	Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique	Adopté à l'unanimité
2026-005	Suppression du poste d'adjoint technique	Adopté à l'unanimité
	Projet de modification du RIFSEEP	Projet à présenter au CST
2026-006	Aménagement sécurité rue du Joncquoy et rue des Grévières	Adopté à la majorité


Le Maire
Marc DEGAUCHY

Secrétaire de Séance

CORDEVANT Yasmina



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.